

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 094-2019
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.113

Déposée le: 13.03.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Brönnimann (Mittelhäusern, pvl) (porte-parole)
Amstutz (Sigriswil, UDC)
Jost (Thun, PEV)
Hegg (Lyss, PLR)
Veglio (Zollikofen, PS)
de Meuron (Thun, Les Verts)
Gnägi (Walperswil, PBD)
Kullmann (Hilterfingen, UDF)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 06.06.2019

N° d'ACE: 962/2019 du 4 septembre 2019
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption sous forme de postulat**



La place du centre national de cybersécurité est dans le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé de :

1. remettre un dossier de candidature à la Confédération pour que le canton de Berne accueille le futur centre de compétences pour la cybersécurité ;
2. créer les bases légales afin que le canton de Berne puisse soutenir un tel centre.

Développement :

Le canton de Berne abrite le siège de l'administration fédérale et du commandement de l'armée, ainsi que celui de Swisscom, des CFF et de la Poste, Postfinance compris. Ces institutions ex-

exploitent des infrastructures stratégiques que le nouveau projet de cybersécurité de la Confédération entend protéger, ce qui ne sera possible qu'avec leur étroite collaboration.

Des services du DFF (représenté par l'Unité de pilotage informatique de la Confédération UPIC) et du DDPS (représenté par le Service de renseignement de la Confédération), qui œuvrent dans le domaine de la sécurité des systèmes informatiques et de l'Internet ainsi que dans celui de la protection des infrastructures nationales et vitales, collaborent déjà au sein de la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information MELANI.

Lors de la session de printemps 2019, le Grand Conseil a, dans le cadre de ses discussions sur le programme gouvernemental de législature, adopté à une large majorité une déclaration de planification exigeant que le Conseil-exécutif prenne d'autres mesures afin de renforcer le rôle joué par le canton de Berne, en tant que centre politique national, dans la transition numérique. Le Conseil-exécutif y est prié de renforcer l'offre de formation et d'améliorer les conditions générales pour l'implantation de nouvelles organisations. C'est précisément de ce type d'organisation dont il serait question avec le nouveau centre fédéral de compétences pour la cybersécurité.

Dans la mesure où le futur centre de compétences sera un centre national, il est primordial que le recrutement des collaborateurs et collaboratrices se fasse aussi à l'échelle nationale. Le canton de Berne se révèle, de par son rôle de passerelle, très attractif pour les collaborateurs et collaboratrices francophones.

Il va sans dire que le futur centre devra collaborer avec les hautes écoles cantonales mais aussi avec les deux EPF.

Selon un communiqué commun de la Direction de l'économie et de la Direction de la sécurité daté du 11 mars 2019, le canton de Zurich souhaite que Dübendorf accueille le futur centre de compétences pour la cybersécurité. Le canton de Berne est donc forcé de démontrer qu'il possède de meilleurs atouts que Dübendorf et le canton de Zurich. Il dispose déjà d'instituts de recherche en matière de lutte contre le terrorisme puisqu'il accueille les deux laboratoires nationaux de haute sécurité, le laboratoire ABC à Spiez et le laboratoire IVI à Mitholz. Un nouveau laboratoire de recherche et centre de compétence et de formation en matière de cybersécurité s'intégrerait donc parfaitement dans l'offre du canton de Berne.

Motivation de l'urgence : La concurrence pour accueillir le futur centre de compétences pour la cybersécurité fait rage, le canton de Berne n'étant pas le seul canton sur les rangs. Le canton de Zurich a manifestement déjà soumis une offre à la Confédération. Le canton de Berne se retrouve par conséquent au pied du mur. Un soutien du Grand Conseil à sa candidature viendrait appuyer son dossier.

Réponse du Conseil-exécutif

Le 15 mai 2019, le Conseil fédéral a adopté le plan de mise en œuvre de la « Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cybermenaces SNPC 2018-2022 » et ainsi décidé de mettre en place un centre de compétences fédéral pour la cybersécurité.¹ Ce centre reposera dans un premier temps sur deux piliers – un pilier opérationnel, composé de MELANI et de la division Sécurité en matière de TIC de l'UPIC, et un pilier stratégique, composé d'un bureau directement rattaché au Secrétariat général du DFF. A partir de 2020, il sera pourvu de douze postes sup-

¹ https://www.isb.admin.ch/isb/fr/home/themen/cyber_risiken_ncs/umsetzungsplan.html

plémentaires. Il pourra faire l'objet d'une nouvelle extension à moyen terme.² Le centre de compétences pour la cybersécurité de la Confédération sera responsable de la coordination des travaux de mise en œuvre à l'échelle fédérale et sera instauré au sein du DFF. Il sera dirigé par Florian Schütz, le nouveau délégué de la Confédération à la cybersécurité.³

Il convient de distinguer ce projet du mandat confié à l'EPFL et l'EPFZ, consistant à mettre en place, en collaboration avec les autres hautes écoles, un centre de recherche et d'assistance en cybersécurité (M2 du plan de mise en œuvre). Différents cantons se positionnent actuellement sur ce projet des EPF auprès de la Confédération. Le DFF a donc invité tous les cantons intéressés à une table ronde le 22 août 2019. Au vu de l'état actuel des connaissances, le Conseil-exécutif part du principe que la Confédération elle-même ne planifie pas *un* centre de compétences national pour la cybersécurité sur un seul site (en dehors de celui de l'administration fédérale à Berne), mais que différents centres, lancés et promus par les cantons intéressés, verront probablement le jour à différents endroits. La Confédération assume une fonction de coordination dans ce cadre. Du point de vue actuel, il n'est pas nécessaire de soumettre un dossier de candidature, il suffit de développer un projet bernois d'importance nationale en tenant compte des avantages comparatifs de Berne en tant que centre politique de la Suisse, se trouvant entre les deux sites principaux des EPF de Zurich et de Lausanne. La Confédération n'a cependant pas encore arrêté son avis sur la question ; des modifications sont donc encore possibles.

Du point de vue actuel, il n'est pas nécessaire de créer de nouvelle base légale au niveau cantonal. D'une part, les lois cantonales existantes telles que la loi sur l'Université et la loi sur l'encouragement de l'innovation offrent des possibilités d'intervention. D'autre part, une éventuelle subvention cantonale pourrait être accordée par un arrêté du Grand Conseil au vu de l'importance nationale de l'institution, par exemple en vertu de la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP).

Le Conseil-exécutif soutient sur le principe la demande formulée dans la motion et est en train de développer un projet bernois en impliquant les partenaires pertinents. Le projet apporterait une contribution considérable à l'atteinte de l'objectif 2 du programme gouvernemental de législature 2019-2022 : « Le canton de Berne en tant que centre politique national exploite les opportunités de la transition numérique et fournit à la population et à l'économie des services efficaces, de haute qualité et efficaces ».

Sur la base des arguments présentés, le Conseil-exécutif propose d'adopter les deux points de la motion sous forme de postulat.

Destinataire

- Grand Conseil

² <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-75046.html>

³ https://www.efd.admin.ch/efd/fr/home/dokumentation/nsb-news_list.msg-id-75421.html